



VILLE DE SAINT-MANDÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2023
ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Ville de Saint-Mandé

Rapport d'orientations budgétaires 2024

Conseil municipal du 14 décembre 2023

Accusé de réception en préfecture
094-219400678-20231214-DEL-2023-104-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Sommaire

1) **Le contexte général de la préparation du budget**

1.1) Un contexte général, qui dure depuis le début de la mandature, pénalisant pour les collectivités locales

1.1.1) L'environnement économique et financier

1.1.2) Les dispositions du projet de loi de finances 2024 et du projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027

1.2) La situation financière de la commune de Saint-Mandé projetée à la fin de l'année 2023

1.3) Une programmation pluriannuelle 2023-2025 actualisée au regard du contexte général

2) **Les orientations générales du budget**

2.1) Les grands équilibres prévisionnels du budget 2024

2.2) L'état prévisionnel des effectifs et des dépenses de personnel

2.3) L'état de la dette

Depuis la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, les communes de plus de 3 500 habitants doivent obligatoirement organiser un débat sur les orientations budgétaires et financières dans les 2 mois précédant l'adoption de leur budget primitif. Celui-ci devra donc être adopté avant le 14 février prochain.

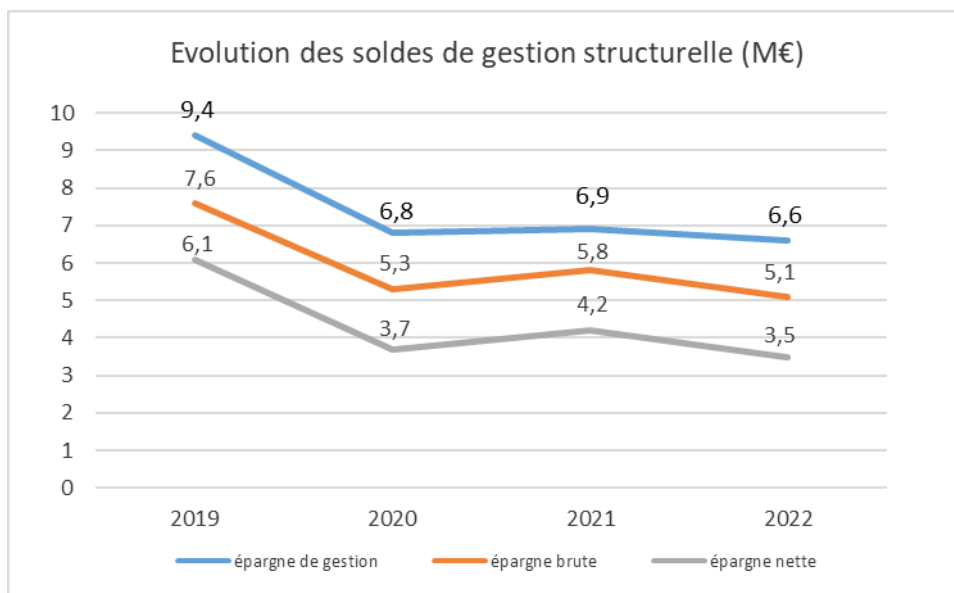
L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a créé, par ailleurs, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales. C'est ainsi que l'exécutif d'une collectivité territoriale doit présenter à son assemblée délibérante, à l'appui du débat, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Enfin, l'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022 contient elle aussi de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire puisque les collectivités de 3 500 habitants et plus doivent présenter leurs objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement et de besoin de financement annuel.

Concourant au droit à l'information des membres de l'assemblée délibérante, ce débat permettra donc aux élus de :

- Disposer des éléments d'information essentiels sur la situation budgétaire et financière de la commune ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés,
- Définir les priorités en matière de politiques publiques,
- Procéder à des choix fondamentaux dans la manière de les financer en définissant notamment le niveau de mobilisation des recettes fiscales et des emprunts.

Après 2 années de crise sanitaire en 2020 et 2021, Saint-Mandé a dû faire face en 2022 à un nouveau contexte de forte hausse des prix, tout aussi défavorable, impactant pour la 3^{ème} année consécutive les recettes et les dépenses de la collectivité. En effet, même si Saint-Mandé est restée relativement préservée en 2022, elle a dû faire face à une augmentation inédite de l'inflation et à la hausse de 3,5% du point d'indice des fonctionnaires, et ce, sans compensation de l'Etat, la Ville n'étant pas éligible au filet de sécurité compte tenu des modalités de calcul retenues. Les économies structurelles se sont naturellement dégradées en 2022.



Malgré ce contexte, la situation financière de Saint-Mandé est restée solide après 3 années de crise.

En effet, fin 2022, sa capacité d'autofinancement structurelle (hors produits de cession) s'élevait à 5,1 M€, nettement au-dessus du remboursement du capital de la dette (1,7 M€). Le stock de dette, net du fonds de soutien, était de 17 M€ au 31/12, en baisse de 1,5 M€ par rapport à 2019, la Ville poursuivant son désendettement. Enfin, sa capacité de désendettement restait inférieure à 3 ans comme en 2020 et en 2021, largement en dessous du seuil d'alerte fixé par l'Etat (12 ans).

Rappelons également que c'est dans un environnement à la fois inédit et incertain que le budget 2023 a été élaboré. La revalorisation des bases d'imposition de +7,1% a été largement insuffisante pour compenser l'inflation généralisée et ses conséquences sur les dépenses de la collectivité. Saint-Mandé a dû, cette année, faire face à la forte hausse des prix qui impacte, comme prévu, la collectivité dans le renouvellement de ses marchés publics et de ses achats courants :

- Pour la 1^{ère} fois depuis des décennies, la hausse des prix a touché tous les secteurs : +5,9% en 2022 selon les derniers chiffres de l'INSEE avec des hausses de +15,1% pour l'énergie, de +12,1% pour les produits alimentaires et de +4,6% pour les produits manufacturés. Sur un an, les prix à la consommation augmentent de 4,0 % en octobre 2023, après +4,9 % en septembre selon les derniers éléments de l'INSEE ;
- Avec les contrats signés du SIPPEREC et du SIGEIF pour 2023, les factures d'électricité et de gaz restent à un niveau très élevé : elles seront multipliées par 2 pour l'électricité et par 4 pour le gaz, représentant un coût supplémentaire de +1,6 M€ en 2023 pour les finances de la Ville ;
- Les taux d'intérêts remontent à un niveau proche de 4%, 4,5%, là où ils étaient encore proches de zéro récemment pénalisant le financement des investissements.

Pour 2024 et 2025, la construction des budgets s'annonce également difficile dans un contexte général toujours incertain qui pèsera encore sur les équilibres budgétaires de la commune. Les incertitudes relèvent cette fois-ci :

- Du **niveau des charges de structure** impacté à la fois par des éléments extérieurs (l'inflation, pesant notamment sur le coût de l'électricité et du gaz qui restera élevé, des coûts transports scolaires et périscolaires notamment, les frais d'assurance des bâtiments communaux par exemple) et par l'ouverture d'équipements nouveaux (CTM, Pôle musical, espaces verts entraînant des coûts de maintenance et d'entretien supplémentaires),
- De **l'évolution des dépenses de personnel** dans le budget de fonctionnement de la collectivité (elles ont augmenté d'1,5 M€ en 2 ans) ;
- De **l'impact du prochain contrat de mixité sociale** sur les 3 prochaines années et le niveau de pénalité de la pénalité SRU qui a pu être neutralisée ces dernières années par le

- financement de surcharges foncières,
- De ***l'évolution négative des droits de mutation*** qui voit notre collectivité perdre plus de 0,500 M€ de recettes cette année, évolution qui pourrait encore s'aggraver en 2024 et 2025,
 - Et plus globalement, ***des mesures retenues dans les lois de finances pour 2024 et de programmation des finances publiques pour 2023-2027*** actuellement en cours de discussion.

2024 et 2025 sont par ailleurs des années importantes de fin de mandat qui se traduiront par la poursuite du programme de requalification urbaine en Cœur de Ville et la rénovation de la Médiathèque notamment, qui s'ajouteront à la poursuite du plan de rénovation thermique de l'ensemble des bâtiments communaux.

Face à ces changements qui, de toute manière, obligeront notre collectivité, **nous faisons pourtant le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition**. La PPI 2024-2025 devra, par conséquent, être ajustée.

Il convient de rappeler le contexte général (1) avant de préciser les principales orientations budgétaires décidées en 2024 pour la collectivité (2).

1) Le contexte général de la préparation du budget

1.1) Un contexte général, qui dure depuis le début de la mandature, pénalisant pour les collectivités locales

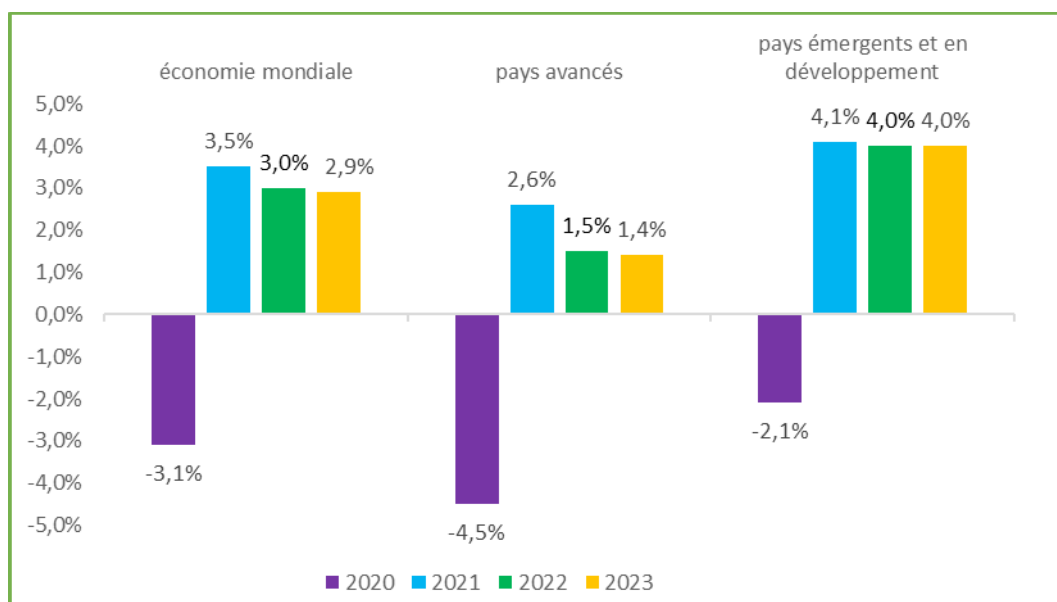
Le contexte international et surtout national pèse de façon directe et décisive sur les conditions d'élaboration du budget des collectivités territoriales.

1.1.1) L'environnement économique et financier

L'environnement général

L'économie mondiale poursuit son lent rétablissement après avoir été frappée par la pandémie, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et la crise du coût de la vie. D'après les dernières projections du FMI, la croissance mondiale va ralentir et passer de 3,5 % en 2022 à 3 % cette année, puis à 2,9 % l'année prochaine, ce qui représente une révision à la baisse de 0,1 point de pourcentage pour 2024 par rapport aux projections de juillet dernier. Ces chiffres restent très inférieurs à la moyenne historique.

Projection de croissance (en %) - Perspectives de l'économie mondiale – FMI octobre 2023



Pour le FMI, l'inflation globale continue de ralentir, de 9,2 % en 2022 à 5,9 % cette année et 4,8 % en 2024 (en glissement annuel). L'inflation hors énergie et alimentation devrait elle aussi reculer, mais plus progressivement que l'inflation globale, à 4,5 % en 2024.

Dans son dernier rapport sur les projections macroéconomiques d'octobre 2023, la Banque de France anticipe une croissance cumulée très proche d'ici 2025, mais avec une séquence modifiée : plus élevée en 2023, suivie par une reprise plus progressive.

L'économie française parviendrait donc à sortir progressivement de l'inflation, même si un contexte international peu favorable pèserait sur la reprise. Pour l'année 2023, portée par une croissance soutenue au premier semestre, la prévision de croissance du PIB est rehaussée à 0,9 %. Ensuite, la révision à la hausse des prix de l'énergie sur l'horizon de prévision, et surtout celle à la baisse de la demande mondiale adressée à la France, conduit la Banque de France à abaisser légèrement ses prévisions pour les années 2024 (0,9 %) et 2025 (1,3 %).

Après avoir atteint son pic début 2023, l'inflation totale continuerait de refluer pour s'établir à 4,5 % sur un an au 4^{ème} trimestre de cette année. En effet, les nouvelles hausses des prix de l'énergie de l'été 2023 sont différentes de celles observées en 2022 et seraient d'après les anticipations actuelles des marchés, temporaires. Au-delà des soubresauts toujours possibles sur les composantes les plus volatiles, l'inflation baisserait clairement sur tout l'horizon de notre prévision,

avec une généralisation de la tendance qui s'est enclenchée d'abord sur le prix des biens industriels, puis alimentaires, et qui gagnerait enfin les services. En l'absence de nouveau choc sur les matières premières importées, l'inflation totale reviendrait autour de 2 % en 2025.

Même si le ressenti reste plus négatif, le pouvoir d'achat des ménages progresserait en moyenne à l'horizon de 2025 grâce essentiellement au rétablissement des salaires réels. La situation des entreprises serait résiliente avec un taux de marge qui resterait légèrement supérieur à celui observé avant la crise du Covid.

Cette situation favorable des ménages et des entreprises à l'horizon de 2025 aurait cependant pour contrepartie un taux d'endettement public qui demeurerait à environ 110 % du PIB en 2025, soit un taux nettement plus élevé que la moyenne de la zone euro (88,5 %), qui, lui, baisserait d'environ 3 points de PIB entre 2022 et 2025.

Projections macroéconomiques 18 septembre 2023 – Banque de France

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

(révisions par rapport à juin 2023 en italique)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PIB réel	1,9	-7,7	6,4	2,5	0,9	0,9	1,3
	0,0	0,2	-0,4	-0,1	0,2	-0,1	-0,2
IPCH	1,3	0,5	2,1	5,9	5,8	2,6	1,8
	-	-	-	-	0,2	0,2	-0,1
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	3,4	4,2	2,8	2,1
	-	-	-	-	-0,2	-0,2	0,0
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	8,5	8,0	7,9	7,3	7,2	7,5	7,8
	-	-	-	-	0,1	0,1	0,2
Pouvoir d'achat par habitant ^(a)	2,2	0,0	2,3	-0,1	0,6	0,7	0,5
	0,0	0,1	0,3	0,0	1,0	-0,2	0,0
Dette publique (en % du PIB)	97,4	114,7	112,9	111,8	109,5	109,4	110,2
	0,0	0,1	0,0	0,2	-1,2	-1,6	-1,5

La situation des comptes publics en 2022

Pour 2022, l'INSEE a publié les chiffres définitifs des comptes publics.

⇒ **Le déficit public au sens de Maastricht atteint 124,5 milliards d'euros (Md€), soit 4,7 % du produit intérieur brut (PIB) ;**

Principaux ratios des finances publiques – INSEE Première n°1949 – Mai 2023 - En % du PIB

	2019	2020	2021	2022
Déficit public¹	-3,1	-9,0	-6,5	-4,7
Dette publique (brute)¹	97,4	114,6	112,9	111,8
Dette publique nette²	88,9	101,2	100,3	101,3
Recettes publiques	52,3	52,4	52,6	53,5
Dépenses publiques	55,4	61,3	59,1	58,2
Prélèvements obligatoires³	43,8	44,3	44,3	45,4

Le déficit public pour 2022 s'établit à 124,9 Md€, soit 4,7 % du produit intérieur brut (PIB), après 6,5 % en 2021 et 9,0 % en 2020. Les recettes restent très dynamiques en 2022 et progressent en valeur de 95,7 Md€, soit +7,3 % après +8,4 % en 2021. Les dépenses progressent à un rythme similaire à celui de 2021 : +4,0 %, soit une augmentation de 58,6 Md€. En proportion du PIB, les dépenses continuent de reculer et représentent 58,1 % du PIB en 2022, après 59,1 % en 2021 et 61,3 % en 2020. Elles restent cependant très supérieures à leur niveau de 2019.

Les seules dépenses de fonctionnement accélèrent et progressent de 5,0 % en 2022, après +4,4 % en 2021. La charge d'intérêts de la dette accélère vivement en 2022 par exemple (+15,1 Md€ soit +39,7 %, après +5,3 Md€ en 2021). Cette hausse est presque **intégralement liée aux titres indexés sur l'inflation (OATi et OAT€i)**. La charge d'intérêts s'établit en 2022 à 58,9 Md€ et représente 2,0 % du PIB, son niveau le plus élevé depuis 2016.

Document communiqué en préfecture
094-219400678-20231214-DEL-2023-104-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques en milliard d'euros

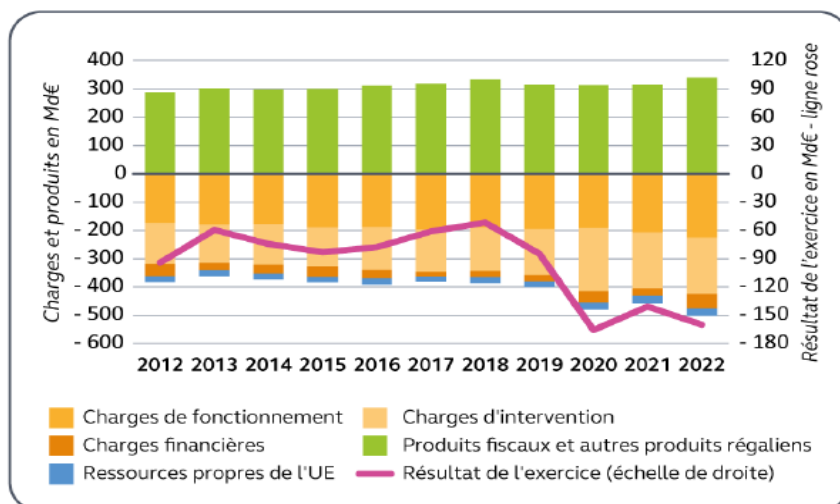
	Au 31 décembre 2021		Au 31 décembre 2022	
	Dettes publique (brute)	Dettes publique nette	Dettes publique (brute)	Dettes publique nette
État	2 227,6	2 034,3	2 359,7	2 202,2
Organismes divers				
d'administration centrale	76,3	44,8	74,6	43,7
Administrations publiques locales	245,2	230,8	244,9	230,5
Administrations de sécurité sociale	274,6	199,9	270,9	197,6
Ensemble des administrations publiques	2 823,7	2 509,8	2 950,0	2 673,9
En % du PIB	112,9	100,3	111,8	101,3

⇒ **Le taux de prélèvements obligatoires atteint 45,4 % du PIB en 2022 ;**

⇒ **Enfin, la dette publique au sens de Maastricht augmente de 126,4 Md€ en 2022 et s'établit à 2 950,0 Md€. Le ratio de dette publique en point de PIB se réduit à 111,8 %, après 112,9 % fin 2021, principalement en raison de la hausse du PIB en valeur (+5,5 %).** En revanche, la dette publique nette s'accroît plus fortement (+164,1 Md€) et représente 101,3 % du PIB, après 100,3 % fin 2021. La principale contribution à l'augmentation de la dette au sens de Maastricht est celle de l'État (+132,1 Md€). Quant aux collectivités locales, elles diminuent leur contribution à la dette publique : les régions de 1,5 Md€, les départements de 1,0 Md€ et les communes de 0,4 Md€.

De son côté, la Cour des Comptes a publié en juillet dernier son rapport annuel sur l'arrêté des comptes 2022 de l'Etat (La situation financière de l'Etat à fin 2022 – juillet 2022). La Cour rappelle qu'alors qu'il s'était légèrement amélioré en 2021 (- 141 Md€), le résultat constaté dans les comptes de l'État se dégrade à nouveau en 2022 (- 160 Md€), se rapprochant de son niveau de la crise sanitaire de 2020 (- 166 Md€). De 2012 à 2019, ce chiffre avait évolué entre - 94 Md€ et - 51 Md€. Les comptes de l'État ne marquent donc pas le retour au niveau de déficit observé antérieurement à la crise sanitaire. Du fait de la sortie progressive de la crise sanitaire, le déficit de l'État s'était légèrement amélioré l'an dernier, passant de -166 Md€ à - 140 Md€ de 2020 à 2021. L'année 2022 marque en revanche une nouvelle dégradation de ce chiffre, qui atteint - 160 Md€ en fin d'exercice.

Evolution des résultats de 2012 à 2022 – Cour des Comptes – Rapport La situation financière de l'Etat à fin 2022 – Juillet 2022



Source : CGE, Cour des comptes, chaque catégorie de charges est présentée en net des produits qui y sont rattachés. Les produits indiqués sur le graphique sont donc les produits régaliens, qui sont constitués pour l'essentiel par l'impôt

La Cour rappelle que les transferts aux collectivités augmentent légèrement sur l'exercice, passant de 91,5 Md€ en 2021 à 94 Md€ en 2022. Ces montants sont cependant en baisse par rapport à

ceux des années précédentes. La crise n'ayant eu qu'une incidence limitée sur ce type de charges, l'essentiel de la diminution constatée par rapport à 2019 et 2020 s'explique par les réformes de la fiscalité locale.

En revanche, la Cour indique que l'addition des charges de fonctionnement et d'intervention dépasse le montant des produits régaliens. Or, l'État doit aussi, du fait de son endettement élevé, faire face à des charges de nature financière. Ces dernières sont en forte augmentation en 2022 du fait de l'inflation et de son impact sur les taux d'emprunt de l'État. Les charges financières nettes s'élèvent ainsi à 51,2 Md€ en 2022 contre 25,9 Md€ en 2021. Sur cette augmentation de 25,3 Md€, 10 Md€ résultent de la deuxième tranche de reprise de la dette de la SNCF, effective au 1er janvier 2022. Le reste provient de l'augmentation de la charge de la dette négociable de l'État, qui passe de 29,5 à 44,2 Md€ sur l'exercice (+ 14,7 Md€).

La situation des comptes en 2023

Pour 2023, la dette publique augmente de 34,5 Md€ à la fin du 2^{ème} trimestre 2023 (exprimée en pourcentage du PIB, elle s'élève à 111,8 %). Elle s'élève à 3 046,9 Md€ selon l'INSEE.

L'augmentation de la dette brute des administrations publiques résulte de celle de l'État. La dette publique émanant de l'État augmente en effet de 57,0 Md€. La dette des administrations de sécurité sociale, des organismes divers d'administration centrale et des administrations publiques locales diminue. La dette publique des administrations publiques locales baisse de 0,5 Md€. Cependant, au sein des Apul, les variations sont contrastées. Les collectivités locales diminuent leur endettement (-1,5 Md€) avec le remboursement d'emprunts bancaires pour 1,1 Md€. À l'inverse, la dette publique des organismes divers d'administration locale augmente (+1,0 Md€), notamment avec Île-de-France Mobilités (+0,5 Md€).

L'évolution du produit intérieur brut (PIB) en volume est confirmée à +0,5 % selon les derniers éléments de l'INSEE (comptes nationaux trimestriels – 2^{ème} trimestre 2023).

Enfin, en octobre 2023, l'indice des prix à la consommation (IPC) rebondit légèrement sur un mois selon l'INSEE : +0,1 %, après -0,5 % en septembre. Sur un an, les prix à la consommation augmentent de 4,0 % en octobre 2023, après +4,9 % en septembre. Cette baisse de l'inflation résulte du fort ralentissement sur un an des prix de l'énergie (+5,2 % après +11,9 %) et de la poursuite du ralentissement des prix de l'alimentation (+7,8 % après +9,7 %) et des produits manufacturés (+2,2 % après +2,8 %). Les prix des services accélèrent quant à eux (+3,2 % après +2,9 %). L'inflation du tabac est stable par rapport au mois précédent (à +9,9 %).

1.1.2) Les dispositions du projet de loi de finances de l'Etat 2024 et du projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027

C'est dans ce contexte que les discussions sur les projets de loi de finances pour 2024 et de programmation des finances publiques pour 2023-2027 (qui n'a pas pu être adoptée l'année dernière faute de majorité parlementaire) ont été engagées en septembre dernier par le Gouvernement devant l'Assemblée Nationale.

Projet de loi de finances pour 2024

Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1,4% en 2024 (contre 1% en 2023) et sur une [inflation](#) anticipée à 4,9% en 2023 et en recul à 2,6% en 2024. Le déficit public serait stabilisé à 4,9% du [produit intérieur brut \(PIB\)](#) en 2023 et réduit à 4,4% en 2024, grâce à la poursuite de la maîtrise des dépenses publiques.

Le [déficit budgétaire](#) de l'État atteindrait 145 milliards d'euros (Md€) en 2023 (en baisse de 20 Md€). Les dépenses de l'État baisseront de 3,6% en volume en 2024 par rapport à 2023. Enfin, la part de la [dette publique](#) dans le PIB se stabiliserait à 109,7%. En 2024, les recettes fiscales nettes seraient en hausse de 17,3 Md€ par rapport à la prévision révisée pour 2023, pour s'établir à 349,4 Md€. Le montant du périmètre des dépenses de l'État est estimé à 491 Md€ en 2024.

Accusé de réception en préfecture
N° 20231214-DEL-2023-104-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Dans son avis n°HCFP - 2023 – 8 portant sur le projet de loi de finances pour 2024, le Haut

Conseil des Finances Publiques (HCFP) indique que la prévision de déficit public pour 2024 (4,4 points de PIB) conjugue principalement des hypothèses favorables et paraît, par conséquent, optimiste.

La prévision de prélèvements obligatoires est en effet tirée vers le haut par la prévision de croissance élevée de l'activité et, au-delà, par des hypothèses favorables sur le rendement de certains impôts (croissance de la TVA supérieure à celle de sa base taxable, arrêt de la baisse des droits de mutation à titre onéreux).

De plus, les dépenses risquent de s'avérer plus élevées que prévu, notamment s'agissant du coût des dispositifs énergétiques et des dépenses de santé. Alors que le scénario du Gouvernement est marqué par une sortie des crises sanitaire et énergétique, le Haut Conseil note que, en dépit de l'extinction des mesures de soutien, les dépenses continueront à progresser sensiblement en 2024, davantage que recommandé par l'Union européenne (hausse nominale des dépenses primaires nettes de 2,6 % contre un plafond recommandé de 2,3 %), et ce, alors même que la Commission européenne a annoncé la fin de la clause dérogatoire générale du Pacte de stabilité à compter de 2024. En particulier, dans un contexte où la progression importante de la charge d'intérêts contribue à accroître les dépenses, le PLF contient peu de mesures d'économies structurelles.

Le projet de loi de finances prévoit, par ailleurs :

- L'augmentation de dotation globale de fonctionnement (DGF) par rapport à 2023 : les dotations de péréquation (qui vont aux collectivités les plus défavorisées) sont abondées de 220 millions d'euros. Saint-Mandé sera, cependant, une nouvelle fois pénalisée et subira un écrêtement ;
- Le report à 2027 de la suppression de la [cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises \(CVAE\)](#), qui était prévue pour 2024. Le taux maximal d'imposition de la CVAE est abaissé progressivement jusqu'à sa suppression ;
- Le PLF pour 2024 consacre 40 Md€ de crédits à la transition écologique dont le soutien à la planification écologique dans les territoires (renforcement du [fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires](#)) ;
- Une compensation par l'État (24,7 millions d'euros en 2024) est mise en place au profit des communes et intercommunalités à fiscalité propre qui percevaient jusqu'à présent la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) et, qui, dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, perdront cette ressource.
- Enfin, amendé par l'Assemblée Nationale, la mise en place d'une démarche de budgétisation verte serait obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants

Projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027

Le projet de loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2023 à 2027 ambitionne notamment de réduire le déficit public, de maîtriser la dépense publique et les prélèvements obligatoires.

Le texte, déposé il y a plus d'un an, a été actualisé par le gouvernement le 28 septembre 2023, lors de l'engagement de sa responsabilité sur la base de l'article 49.3 en nouvelle lecture devant l'Assemblée nationale.

Le projet de LPFP actualisé prévoit ainsi de ramener le déficit public sous la barre des 3% du produit intérieur brut (PIB) d'ici quatre ans. Après une stabilisation à 4,8% en 2022 et 4,9% en 2023, le déficit public serait ramené à 4,4% en 2024, à 3,7% en 2025 puis 3,2% en 2026 pour atteindre 2,7% en 2027.

Parallèlement, la dette publique serait relativement stable à 109,7% du PIB en 2023 et 2024, à 109,6% en 2025, à 109,1% en 2026 avant de baisser à 108,1% en 2027 (contre 111,8% pour 2022).

Pour maîtriser les dépenses publiques, le texte envisage une croissance moyenne en volume de la dépense publique à 0,6% sur la période 2022-2027. En 2023, les dépenses publiques hors crédits

d'impôts diminueraient en volume de 1,3% du fait de la réduction des mesures exceptionnelles liées aux crises énergétique et sanitaire, soit une progression des dépenses de 0,5%. La dépense publique rapportée au PIB passerait ainsi de 55,9% en 2023 à 53,8% en 2027.

Cet effort pèse avant tout sur l'État et les administrations centrales, dont les dépenses doivent diminuer en volume de 0,9% chaque année, hors charge de la dette. **Dans le même temps, les collectivités territoriales devront diminuer leur volume de dépenses de 0,5% par an.** Les dépenses des administrations de sécurité sociale devraient connaître une progression de 0,4% chaque année.

Le projet de loi prévoit notamment :

- La trajectoire de l'ensemble des administrations publiques, avec des dépenses fiscales nouvellement créées qui devront être bornées dans le temps (à trois ans maximum à partir de 2024) ;
- Le cadre financier pluriannuel des administrations publiques centrales, avec un objectif "au plus" de stabilité globale des schémas d'emploi d'ici 2027, donc de possible diminution ;
- Le montant maximal de l'ensemble des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales pour la période 2023-2027. Le montant a été actualisé sur la base de la [loi de finances pour 2023](#) et du [projet de loi de finances pour 2024](#) ;
- Une diminution de l'impact environnemental du budget de l'État en réduisant de 30% le ratio entre les dépenses défavorables à l'environnement ("dépenses brunes") et les dépenses dont l'impact est favorable et mixte, entre la loi de finances pour 2022 et le projet de loi de finances pour 2027 (contre 10% dans le projet de loi initial). Les dépenses liées aux mesures de relance sont exclues du calcul ;
- Des dispositifs d'aides aux entreprises limités à trois ans maximum (contre cinq ans dans le projet de loi initial) à partir de 2024 et le conditionnement du renouvellement de ces dispositifs à une évaluation de leurs efficacité et coût ;
- Les objectifs et le cadre financier pluriannuel des administrations publiques locales et des administrations de sécurité sociale, avec un pilotage et un bornage dans le temps des niches sociales (à trois ans), chaque prorogation de niche sociale étant conditionnée à une évaluation des caractéristiques des bénéficiaires ainsi que de l'efficacité et du coût de la mesure.

Les 2 lois devraient être votées et promulguées en décembre prochain.

1.2) La situation financière de la Commune de Saint-Mandé projetée à fin 2023

En fonctionnement, les recettes devraient s'élever à 47,6 M€ et les dépenses à 43,1 M€ à la fin de l'année 2023 selon les dernières estimations. Avec les dépenses liées aux écritures d'ordre (dotations aux amortissements), le résultat d'exercice de la section de fonctionnement devrait s'établir à 2,6 M€ environ.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	BP + BS 2023	Réalisé au 15/11	CA Prév 2023	Taux exécution prévisionnel	Ecart / CA 2022	Evol en %
013 atténuations des charges	298 714	190 488	170 997	154 887	150 000	150 000	117 885	150 000	100,0%	-4 887	-3,2%
70 Ressources d'exploitation	6 294 026	4 602 435	6 348 584	7 220 478	7 384 330	7 771 710	5 804 453	7 706 710	99,2%	486 232	6,7%
73 Ressources fiscales (impôts et taxes)	34 100 943	33 266 528	33 500 999	33 771 621	35 470 035	35 517 385	29 699 986	35 417 385	99,7%	1 645 764	4,9%
74 Ressources institutionnelles	3 757 499	4 066 074	3 172 894	3 426 522	3 319 625	3 374 955	2 564 290	3 404 955	100,9%	-21 567	-0,6%
75 Autres produits de gestion courante	368 583	357 975	261 383	397 523	418 245	418 245	480 430	480 500	114,9%	82 978	20,9%
RECETTES DE GESTION COURANTE	44 819 765	42 483 500	43 454 856	44 971 030	46 742 235	47 232 295	38 667 044	47 159 550	99,8%	2 188 520	4,9%
76 Produits financiers	120 919	120 919	120 919	118 216	118 215	118 215	191 700	191 700	162,2%	73 484	62,2%
77 Produits exceptionnels (hors recettes de cession)	73 043	52 587	463 966	243 343	46 000	202 000	274 588	275 000	136,1%	31 657	13,0%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	45 013 727	42 657 007	44 039 741	45 332 589	46 906 450	47 552 510	39 133 332	47 626 250	100,2%	2 293 661	5,2%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	BP + BS 2023	Réalisé au 15/11	CA Prév 2023	Taux exécution prévisionnel	Ecart / CA 2022	Evol en %
014 Prélèvements sur recettes	6 209 933	6 441 093	5 893 767	5 181 368	5 164 850	4 860 080	3 352 901	4 860 080	100,0%	-321 288	-6,2%
65 Autres charges de gestion courante	1 228 172	1 484 949	1 382 268	1 564 394	1 595 905	1 641 335	1 255 944	1 616 335	98,5%	51 941	3,3%
66 Charges d'intérêts dette	655 153	621 212	561 928	439 357	505 000	505 000	358 284	505 000	100,0%	65 643	14,9%
66 ICNE	-38 551	-24 500	-107 715	52 895	51 105	51 105	0	51 105	100,0%	-1 790	-3,4%
66 Autres charges financières	0	0	1 278	2 028	5 000	5 000	1 672	2 500	50,0%	472	23,3%
67 Charges exceptionnelles	1 331 176	1 054 450	1 129 903	1 348 695	1 243 800	1 363 800	1 316 868	1 513 800	111,0%	165 105	12,2%
68 Dotations aux provisions	0	0	0	0	50 000	50 000	0	15 000	30,0%	15 000	0,0%
022 Dépenses imprévues	0	0	0	0	100 000	0	0	0	0,0%	0	0,0%
DEPENSES OBLIGATOIRES	9 385 883	9 577 205	8 861 429	8 588 736	8 715 660	8 476 320	6 285 669	8 563 820	101,0%	-24 916	-0,3%
012 Charges de personnel et frais assimilés	17 323 142	17 104 084	17 837 907	18 450 365	19 351 725	19 351 725	17 238 372	19 290 000	99,7%	839 635	4,6%
011 Charges à caractère général dont :	9 083 006	9 130 259	9 931 882	11 642 072	13 879 015	14 525 640	12 280 713	13 601 480	93,6%	1 959 408	16,8%
Charges de structure	3 396 506	3 659 028	3 595 533	3 989 507	5 789 173	6 042 598	4 681 675	5 542 590	91,7%	1 553 083	38,9%
Charges d'activités des services	5 686 499	5 471 231	6 336 349	7 652 566	8 089 842	8 483 042	7 599 038	8 058 890	95,0%	406 324	5,3%
65 Subventions versées org. Publics et privés	1 504 062	1 494 184	1 508 489	1 520 665	1 504 940	1 566 135	586 622	1 521 135	97,1%	470	0,0%
65 Autres dépenses de gestion	0	0	0	0	119 550	124 050	131 187	135 000	108,8%	135 000	#DIV/0!
67 Subventions exceptionnelles	56 099	5 000	137 677	10 000	0	0	0	0	0,0%	-10 000	-100,0%
DEPENSES DES SERVICES	27 966 309	27 733 527	29 415 955	31 623 103	34 855 230	35 567 550	30 236 894	34 547 615	97,1%	2 924 512	9,2%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	37 352 192	37 310 732	38 277 384	40 211 839	43 570 890	44 043 870	36 522 562	43 111 435	97,9%	2 899 596	7,6%

En investissement, les recettes devraient s'élever à 14,9 M€ et les dépenses à 23,7 M€. Les dépenses d'équipements devraient s'élever à 17,6 M€ sur 17,8 M€ de crédits ouverts (avec RAR). Comme vu lors de l'adoption du budget supplémentaire en juin dernier, les travaux de requalification urbaine avenue De Gaulle, ont été reportés en 2024. Avec les recettes liées aux écritures d'ordre, le résultat d'exercice devrait dégager un déficit de 6,8 M€. Comme prévu dans le plan de financement de la mandature, la collectivité couvrira ce déficit par l'utilisation du fonds de roulement dégagé l'année dernière (10,6 M€).

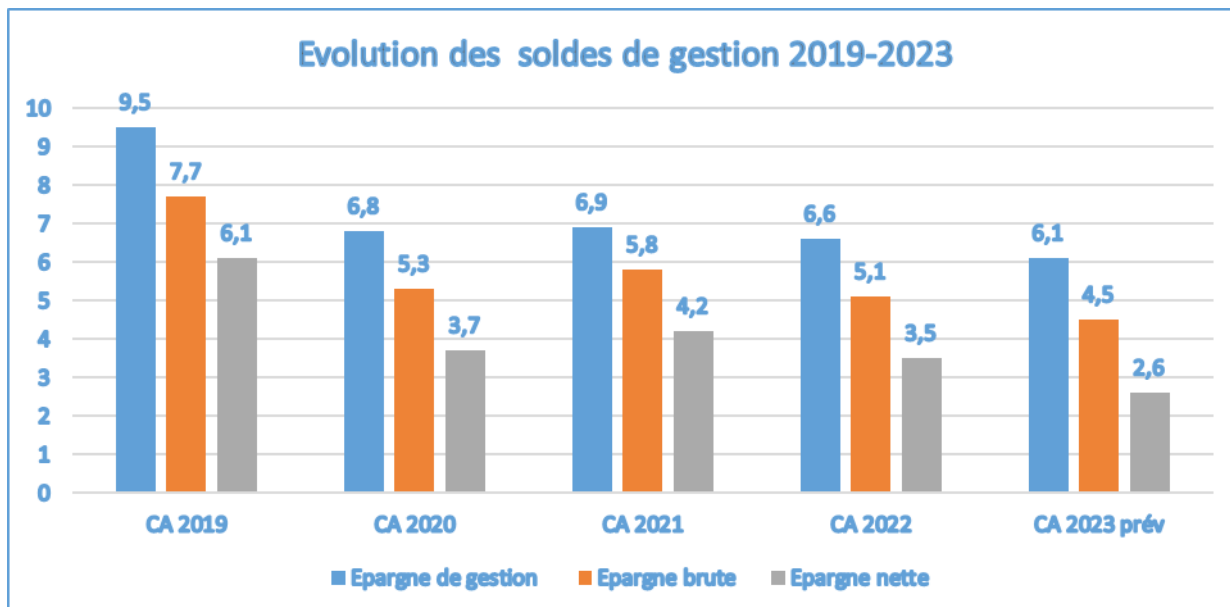
RECETTES INVESTISSEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	BP + BS 2023	Réalisé au 15/11	CA prév 2023	Taux exécution prévisionnel	Ecart / CA 2022	Evol en %
16 Emprunts d'équilibre	1 400 000	0	0	2 800 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	100,0%	4 200 000	150,0%
165 Dépôts et cautions	561	1 396	0	0	10 000	10 000	281	500	5,0%	500	#DIV/0!
27 Autres immobilisations financières	0	0	0	0	50 000	50 000	0	0	0,0%	0	#DIV/0!
10 FCTVA	942 130	2 522 096	1 109 891	572 896	1 130 000	814 015	814 014	814 015	100,0%	241 119	42,1%
10 Taxe d'aménagement	228 381	251 204	160 714	132 145	150 000	150 000	278 994	280 000	186,7%	147 855	111,9%
1068 Exédents de fonctionnement capitalisés	11 293 195	4 102 578	5 309 150	4 331 136	0	3 908 776	3 908 776	3 908 776	100,0%	-422 360	-9,8%
13 Subventions d'investissement perçues	1 329 424	2 083	1 115 848	1 735 650	1 265 180	2 916 144	1 182 885	2 916 144	100,0%	1 180 494	68,0%
024 Cessions	0	0	0	0	10 355 000	0	0	0	0,0%	0	0,0%
RECETTES INVESTISSEMENT	15 193 691	6 879 357	7 695 603	9 571 827	19 960 180	14 848 935	13 184 950	14 919 435	100,5%	5 347 609	55,9%
DEPENSES INVESTISSEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	BP + BS 2023	Réalisé au 15/11	CA prév 2023	Taux exécution prévisionnel	Ecart / CA 2022	Evol en %
20 Immobilisations incorporelles	489 194	480 777	656 393	596 532	484 600	614 720	533 744	684 720	111,4%	88 188	14,8%
21 Immobilisations corporelles	4 631 550	10 261 736	7 093 889	7 902 322	5 437 140	6 989 251	6 101 379	6 839 251	97,9%	-1 063 072	-13,5%
21 Acquisitions foncières	0	0	0	0	6 900 000	0	0	0	0,0%	0	0,0%
23 Immobilisations en cours	12 391 155	646 310	2 296 366	6 742 777	7 300 000	9 148 567	8 658 113	9 048 567	98,9%	2 305 789	34,2%
204 Subventions d'équipements versées	952 349	830 368	1 143 818	1 103 372	1 060 000	1 090 000	495 000	1 090 000	100,0%	-13 372	-1,2%
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENTS	18 464 248	12 219 190	11 190 466	16 345 004	21 181 740	17 842 537	15 788 236	17 662 537	99,0%	1 317 533	8,1%
16 Remboursement capital dette	1 589 177	1 647 461	1 522 381	1 651 105	1 960 000	1 960 000	1 526 908	1 960 000	100,0%	308 895	18,7%
165 Dépôts et cautionnements	0	842	0	1 037	10 000	10 000	409	500	5,0%	-537	-51,8%
27 Autres immobilisations financières	0	6 100	30 000	41 143	50 000	4 100 700	4 058 989	4 060 700	99,0%	4 019 557	9769,7%
020 Dépenses imprévues	0	0	0	0	94 000	0	0	0	0,0%	0	0,0%
DEPENSES INVESTISSEMENT	20 053 425	13 873 593	12 742 848	18 038 290	23 295 740	23 913 237	21 374 542	23 683 737	99,0%	5 645 448	31,3%

Le résultat cumulé toutes sections confondues devrait s'établir à 6,4 M€ après reprise des résultats antérieurs.

Résultats financiers	2019	2020	2021	2022	CA Prév 2023	Ecart / CA 2022	Evol en %	Ecart / CA 2021	Evol en %	Ecart / CA 2020	Evol en %
Résultat d'exercice fonctionnement (1)	5 861 257	3 662 181	4 136 779	3 573 776	2 554 815	-1 018 961	-28,5%	-1 581 964	-38,2%	-1 107 366	-30,2%
Résultat antérieur (2)	341 782	2 176 326	529 357	335 000	0	-335 000	-100,0%	-529 357	-100,0%	-2 176 326	-100,0%
résultat clôture sect. fonctionnement (1+2)	6 203 039	5 838 507	4 666 136	3 908 776	2 554 815	-1 353 961	-34,6%	-2 111 321	-45,2%	-3 283 692	-56,2%
Résultat d'exercice investissement avec RAR (3)	-3 058 456	-1 984 244	-3 382 636	-1 518 511	-6 804 302	-5 285 791	348,1%	-3 421 666	101,2%	-4 820 059	242,9%
Résultat antérieur (4)	6 564 355	6 362 562	7 367 645	7 540 995	10 632 707	3 091 712	41,0%	3 265 062	44,3%	4 270 145	67,1%
résultat clôture sect. investissement (3+4)	3 505 899	4 378 318	3 985 009	6 022 484	3 828 405	-2 194 079	-36,4%	-156 604	-3,9%	-549 913	-12,6%
fonds de roulement	9 708 938	10 216 825	8 651 145	9 931 260	6 383 220	-3 548 040	-35,7%	-2 267 925	-26,2%	-3 833 605	-37,5%

En termes d'indicateurs de gestion, Saint-Mandé devrait, par conséquent, voir ses ratios se dégrader à la fin de l'année 2023.

Accusé de réception en préfecture
094-219400678-20231214-DEL-2023-104-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023



Les dépenses de fonctionnement pourraient, en effet, en 2023, augmenter plus vite que les recettes : +2,9 M€ (+7,6%) contre +2,3 M€ (+5,2%) avec comme évolution significative :

- En dépenses, les charges de structure et les dépenses de personnel. Les charges de structure augmenteraient d'1,6 M€, soit près de 40% par rapport à 2022, sous l'effet principal de l'inflation ; les dépenses de personnel augmenteraient de 0,840 M€ en application de la revalorisation du point d'indice (+ 3,5% en 2022, avec un effet en année pleine cette année, et +1,5% en 2023 à partir de juillet dernier) et du versement de la prime du pouvoir d'achats, sans compensation de l'Etat pour Saint-Mandé.
- En recettes, un ralentissement très marqué des droits de mutation. Ils passeraient de 3,1 M€ en 2022 à 2,6 M€ en 2023, soit une baisse de 0,500 M€. La revalorisation des bases fiscales de +7,1% n'a donc pas pu compenser la hausse des dépenses.

Saint-Mandé maintiendrait malgré tout une capacité d'autofinancement brut (4,5 M€) > au remboursement annuel du capital de dette (1,9 M€). Sa capacité de désendettement serait de 5 années, en dessous du seuil d'alerte fixé à 12 ans par l'Etat.

Indicateurs de gestion structurels (hors produits de cessions)	2019	2020	2021	2022	CA Prév 2023	Ecart / CA 2022	Evol en %	Ecart / CA 2021	Evol en %	Ecart / CA 2019	Evol en %
Epargne de gestion	9 471 450	6 828 931	6 900 544	6 612 166	6 135 520	-476 646	-7,2%	-765 024	-11,1%	-693 411	-10,2%
Capacité d'autofinancement brut	7 661 535	5 346 275	5 762 358	5 120 750	4 514 815	-605 935	-11,8%	-1 247 543	-21,6%	-831 460	-15,6%
taux d'épargne brute	17,0%	12,5%	13,1%	11,3%	9,5%	-1,8%	-16,1%	-3,6%	-27,6%	-3,1%	-24,4%
Capacité d'autofinancement net	6 072 919	3 698 813	4 239 976	3 469 644	2 558 445	-911 199	-26,3%	-1 681 531	-39,7%	-1 140 368	-30,8%
Encours de dette	20 078 397	18 456 066	16 933 475	18 082 579	23 126 209	5 043 630	27,9%	6 192 734	36,6%	4 670 143	25,3%
Fonds de soutien au 31/12	1 554 990	1 382 214	1 209 437	1 036 660	863 884	-172 777	-16,7%	-345 553	-28,6%	-518 330	-37,5%
Encours de dette net du fonds de soutien	18 523 407	17 073 852	15 724 038	17 045 919	22 262 326	5 216 407	30,6%	6 538 288	41,6%	5 188 474	30,4%
Capacité de désendettement (nombre d'années)	2	3	3	3	5	2	48,1%	2	80,7%	2	54,4%

Malgré le poids des événements défavorables pour les finances publiques, Saint-Mandé tient ses engagements financiers.

1.3) Une programmation 2023-2025 actualisée au regard du contexte général

Comme les années précédentes et conformément à la ligne directrice présentée lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2020, la collectivité se fixe comme objectif de :

- **Ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB).** Pour la TFPB, Saint-Mandé fait le choix de maintenir son taux à 32,55%, un des taux les plus bas du Département. Rappelons que 10 communes ont augmenté leur taux de TF en 2023. Elles s'ajoutent aux 12 communes qui ont augmenté leur taux de TF depuis le début de la mandature. C'est donc 50% environ des Communes du Département qui ont augmenté leur taux de TF depuis 2020 ;

- **Définir une trajectoire d'épargne brute au minimum équivalente au remboursement du capital de la dette** (soit par conséquent, une épargne nette positive) ;
- **Maintenir un niveau de dette autour de 20 M€ à la fin du mandat, soit le montant de 2019, et une capacité de désendettement en dessous de 10 ans** (inférieur au seuil d'alerte de 12 ans fixé par l'Etat).

La prospective sur les 2 prochaines années a été actualisée en tenant compte des derniers évènements qui vont profondément et durablement impacter les équilibres budgétaires.

La capacité d'autofinancement brut estimée chaque année tient compte de l'évolution attendue des recettes et des dépenses de fonctionnement. Selon les scénarios retenus à ce stade de la prospective financière, **Saint-Mandé dégagerait 8,250 M€ d'autofinancement brut de la section de fonctionnement sur les 2 prochaines années** :

a) Les recettes de fonctionnement augmenteraient globalement de 3,4% en 2024 et de 1,9% en 2025 :

- Les produits des services devraient augmenter de 3,2% en 2024 et de 2,1% en 2025 en application d'un taux directeur annuel basé sur l'inflation du coût des services, retenue par la Banque de France dans ses dernières projections macroéconomiques ;
- Les bases forfaitaires augmenteront de +4% en 2024, puis de 2,6% en 2025 selon les taux d'inflation corrigé IPCH retenus par la Banque de France ;
- Les droits de mutation sont évalués à 2,5 M€ en 2024 et 2025 ; Elles sont en forte baisse par rapport aux montants perçus les années précédentes (au-dessus de 3,1 M€ en moyenne entre 2019 et 2022) ;
- Enfin, la DGF poursuivra sa baisse chaque année au titre de la politique d'écrêtement décidée par l'Etat (-0,050 M€ sur 2 ans).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024 estimation	BP 2025 estimation
013	atténuations des charges	112 200	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
70	Ressources d'exploitation	5 967 726	5 837 540	6 249 780	7 384 330	8 022 950	8 140 330
73	Ressources fiscales	31 199 545	31 099 935	33 009 150	35 470 035	36 455 750	37 197 425
74	Ressources institutionnelles (dotations et participations)	3 516 667	3 629 780	3 199 045	3 319 625	3 302 890	3 287 410
75	Autres produits de gestion courante	395 876	371 275	375 105	418 245	420 195	495 195
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		41 192 014	41 088 530	42 983 080	46 742 235	48 351 785	49 270 360
76	Produits financiers	120 919	120 920	120 920	118 215	118 215	118 215
77	Produits exceptionnels	45 375	45 500	46 000	46 000	45 000	45 000
78	Reprise sur provisions	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		41 358 309	41 254 950	43 150 000	46 906 450	48 515 000	49 433 575
écart bp n-1		620 867	-103 359	1 895 050	3 756 450	1 608 550	918 575
évol. bp n-1		1,5%	-0,2%	4,6%	8,7%	3,4%	1,9%

b) Les dépenses de fonctionnement augmenteraient de 2,2% en 2024 et de 1,5% en 2025 :

Les dépenses incompressibles, dites obligatoires, pourraient fortement augmenter en 2024 puis se stabiliser en 2025 :

- Grâce à une politique de gestion active de la dette, les charges d'intérêts diminueraient en 2024 et 2025 ;
- En revanche, les prélèvements sur nos recettes fiscales pourraient s'élever à 5,8 M€ en 2024 et 2025 avec l'application du nouveau contrat de mixité sociale et le montant des pénalités SRU (+/- 0,850 M€ /an).

1ère partie - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (obligatoires)		BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
014	Atténuations de produits (prélèvement sur recettes fiscales)	4 654 431	5 544 820	5 414 850	5 164 850	5 804 850	5 804 850
	FPIC	900 000	900 000	910 000	900 000	850 000	850 000
	Reversements sur FNGIR	3 754 816	3 754 820	3 754 850	3 754 850	3 754 850	3 754 850
	Prélèvement art.55 loi SRU	155 000	890 000	250 000	10 000	850 000	850 000
	Prélèvement fiscalité amendes de police	0	0	500 000	500 000	350 000	350 000
65	Autres charges de gestion courante	1 375 285	1 459 915	1 595 170	1 595 905	1 664 875	1 694 515
	Indemnités élus + frais assimilés	256 020	277 600	283 300	278 515	288 515	294 285
	Contributions obligatoires écoles	365 880	360 115	362 770	334 015	369 695	369 695
	Contribution fonds de compensation charges territoriales EPT	200 000	300 000	350 000	375 000	384 375	393 985
	Service d'incendie	470 000	470 000	543 000	556 575	570 490	584 750
	Autres charges de gestion	83 385	52 200	56 100	51 800	51 800	51 800
66	Charges d'intérêts dette	611 250	575 000	450 000	505 000	485 060	416 000
66	ICNE	-24 500	-100 000	-11 765	51 105	50 000	50 000
66	Autres charges financières	0	0	0	5 000	5 000	5 000
67	Charges exceptionnelles	1 303 507	1 232 250	1 207 250	1 243 800	1 390 215	1 390 215
	Reversement recettes d'exploitation stationnement	1 157 761	1 090 000	1 090 000	1 145 000	1 274 270	1 274 270
	Titres annulés	80 414	77 500	52 500	27 500	50 000	50 000
	Autres charges exceptionnelles	65 332	64 750	64 750	71 300	65 945	65 945
68	Dotations aux provisions	0	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
022	Dépenses imprévues	0	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
	TOTAL DES DEPENSES OBLIGATOIRES	7 919 973	8 861 985	8 805 505	8 715 660	9 550 000	9 510 580
	écart bp n-1	255 591	942 013	-56 480	-89 845	834 341	-39 420
	évol. bp n-1	3,3%	11,9%	-0,6%	-1,0%	9,6%	-0,4%

Les dépenses des services s'établiraient quant à elles à 34,965 M€ en 2024 puis à 35,673 M€ en 2025 :

- Les dépenses de personnel s'élèveraient à 19,500 M€ et à 19,890 M€ respectivement en 2024 et 2025 avec en 2024 l'application en année pleine des mesures de politique salariale décidée en 2023 (revalorisation du point d'indice notamment) ;
- Les charges de structure resteraient élevées en 2024 et 2025. Le prix du gaz pourrait baisser de l'ordre de 30% en 2024. En revanche, les autres postes resteraient soumis à une inflation de l'ordre +2,8 et de 1,8% durant les 2 prochaines années selon les projections de la Banque de France. Pire, les coûts des assurances des bâtiments communaux pourraient être multipliés par 5 dès l'année prochaine. Enfin, les coûts de maintenance et d'entretien de notre patrimoine coûtera nettement plus cher les prochaines années avec l'intégration d'équipements nouveaux (bâtiments et espaces extérieurs). Les charges de structure pèseront fortement à l'avenir sur les équilibres financiers de la collectivité : elles s'élèveraient à 5,7 M€ sur les 3 dernières années du mandat contre 3,9 M€ durant les 3 premières ;
- Les dépenses d'activités resteraient dynamiques afin d'assurer un service public de qualité en direction des habitants ;
- Enfin, le soutien aux associations et aux autres organismes de droit privé et public serait maintenu.

2nd partie - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - dépenses des services		BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
012	Charges de personnel et frais assimilés	17 900 000	17 900 000	18 100 000	19 351 725	19 500 000	19 890 000
	écart bp n-1	-400 000	0	200 000	1 251 725	148 275	390 000
	évol. bp n-1	-2,2%	0,0%	1,1%	6,9%	0,8%	2,0%
011	Charges à caractère général	10 537 220	11 142 105	11 796 033	13 879 015	13 774 815	14 090 205
	écart bp n-1	135 228	604 885	653 928	2 082 982	-104 200	315 390
	évol. bp n-1	1,3%	5,7%	5,9%	17,7%	-0,8%	2,3%
	Charges de structure	3 943 445	3 916 640	3 909 520	5 789 173	5 563 515	5 628 890
	Charges d'activités	6 593 775	7 225 465	7 886 513	8 089 842	8 211 300	8 461 315
65	Autres charges de gestion courante	1 562 184	1 570 860	1 584 787	1 624 490	1 690 185	1 692 790
	Droit utilisation informatique en nuages	0	0	0	119 550	124 055	126 660
	Subventions versées CCAS	900 000	900 000	900 000	834 445	834 445	834 445
	Subventions versées Syndicat mixte Autolib'	60 000	90 000	90 000	90 000	97 800	97 800
	Subventions versées associations et autres org. privés	533 184	515 860	524 787	520 495	573 885	573 885
	AMGED	69 000	65 000	70 000	60 000	60 000	60 000
	TOTAL DEPENSES DES SERVICES	29 999 404	30 612 965	31 480 820	34 855 230	34 965 000	35 672 995
	écart bp n-1	-227 752	613 561	867 856	2 082 982	109 770	707 995
	évol. bp n-1	-0,8%	2,0%	2,8%	6,0%	0,3%	2,0%

autofinancement annuel brut (épargne brute) (3=1-2)	3 438 932	1 780 000	2 863 675	3 335 560	4 000 000	4 250 000
taux d'épargne brute	6,3%	4,3%	6,6%	7,1%	8,2%	8,6%

Date de réception préfecture : 20/12/2023

Par ailleurs, avec une capacité d'emprunt de 3,5 M€ d'ici la fin du mandat, la capacité financière de la collectivité, hors fonds de roulement (FDR), serait de 16,1 M€ environ sur la période 2024-2025 :

- 8,2 M€ de capacité d'autofinancement brut dégagé de la section de fonctionnement,
- 0,300 M€ de taxe d'aménagement
- 4,1 M€ de produits de cession (liée à la cession du centre Cochereau dont la recette a été reportée en 2024 ;
- 3,5 M€ d'emprunts nouveaux que la Ville pourrait mobiliser d'ici la fin du mandat

Enfin, compte tenu de la gestion rigoureuse de la dette, le remboursement du capital des emprunts serait contenu à 4,4 M€ sur la période 2024-2025.

La capacité financière nette de la collectivité affectée aux investissements serait donc de près de 11,7 M€ sur les 2 prochaines années hors recettes directement générées par les investissements : le remboursement de TVA par le FCTVA et les subventions d'investissement. Concernant les subventions, Saint-Mandé va bénéficier d'une aide exceptionnelle de 0,500 M€ sur 3 ans (2024-2026) de la Métropole du Grand Paris dont plus de 0,300 M€ en investissement au titre de son projet Cœur de Ville. La Ville pourrait également bénéficier de subventions importantes au titre de son programme de rénovation thermique 2024 et 2025 ainsi que de son projet de rénovation de la Médiathèque.

Avec des charges particulièrement importantes pesant sur son budget de fonctionnement depuis 2023 obérant largement ses marges de manœuvre, **la capacité financière de Saint-Mandé ne permettrait donc pas de financer en l'état l'ensemble des investissements programmés au départ dans la PPI 2024-2025.**

Au-delà des dépenses récurrentes annuelles, indispensables pour entretenir et renouveler son patrimoine existant (chiffrés à 4,859 M€ durant les 2 prochaines années, soit 2,429 M€ en moyenne par an), du financement des surcharges foncières (2,022 M€) et du programme de rénovation thermique (près d'1,555 M€) qui sera poursuivi, elle devra planifier les mesures nouvelles tout en préservant les équilibres financiers.

PPI prévisionnelle - en M€	2021-2022 consommés	2023 crédits votés	2024 estimation	2025 estimation	Total 2021-2025	Total 2024-2025 estimation
Dépenses récurrentes annuelles (entretien et renouvellement patrimoine communal)	4,370	2,479	2,388	2,471	11,708	4,859
administration générale dont :	1,014	0,530	0,600	0,595	2,739	1,195
<i>DSI</i>	0,400	0,248	0,350	0,350	1,348	0,700
<i>Mobiliers, matériels et petits équipements</i>	0,332	0,145	0,120	0,120	0,717	0,240
sécurité et tranquillité publique dont remise à niveau du parc de vidéoprotection)	0,100	0,225	0,060	0,060	0,445	0,120
propreté et cadre de vie dont remise à niveau de l'éclairage public	2,301	1,381	1,245	1,345	6,272	2,590
Petite enfance familles et vie scolaire	0,467	0,210	0,324	0,322	1,323	0,646
affaires culturelles	0,100	0,042	0,048	0,038	0,228	0,086
Sports et vie associative	0,149	0,088	0,099	0,099	0,435	0,198
Dév économique et commerces	0,236	0,000	0,010	0,010	0,256	0,020
Santé et centre de soins	0,003	0,002	0,002	0,002	0,009	0,004
Mesures nouvelles dont :	14,699	7,340	11,196	10,820	44,055	22,016
Administration générale	1,008	0,227	0,445	0,330	2,010	0,775
sécurité et tranquillité publique CSU vidéo protection et autres équipements	0,548	0,475	0,035	0,010	1,068	0,045
Aménagement - VEFA Berulle	0,000	0,000	0,000	6,900	6,900	6,900
Construction Immeuble P. Bert + 1er équipement	2,026	0,007	0,000	0,000	2,033	0,000
Programme de rénovation urbaine Ville	6,524	5,650	5,245	0,735	18,154	5,980
Autres interventions Cadre de vie	0,301	0,134	0,330	0,130	0,895	0,460
Urbanisme	0,082	0,040	0,060	0,040	0,222	0,100
Petite enfance nouvelle crèche C. Pasteur	0,667	0,000	0,000	0,000	0,667	0,000
Vie scolaire et périscolaire (dont cour d'école oasis)	1,795	0,235	0,147	0,025	2,202	0,172
Equipements culturels dont la rénovation de la Médiathèque	0,885	0,184	4,480	0,402	5,951	4,882
Equipements sports et vie associative	0,675	0,234	0,379	0,173	1,461	0,552
Dév économique et commerces (dont préemptions commerciales)	0,149	0,190	0,075	0,075	0,489	0,150
Centre Médical de Santé	0,000	0,035	0,000	2,000	2,035	2,000
Programme de rénovation thermique PRT	1,158	1,053	0,801	0,754	3,766	1,555
Prospective surcharges foncières	1,855	0,960	1,022	1,000	4,837	2,022
Total des dépenses PPI	22,082	11,832	15,407	15,045	64,366	30,452
Total des dépenses PPI hors VEFA Berulle	22,082	11,832	15,407	8,145	57,466	23,552
Subvention	1,324	1,787	2,489	1,404	7,004	3,893
FCTVA	3,054	1,259	1,690	1,069	7,072	2,759
Autres recettes (vente VEFA Berulle)	0,000	0,000	0,000	6,767	6,767	6,767
Total recettes PPI	4,378	3,046	4,179	9,240	20,843	13,419
Total recettes PPI hors VEFA Berulle	4,378	3,046	4,179	2,473	14,076	6,652
Besoin de financement	-17,704	-8,786	-11,228	-5,805	-43,523	-17,033
Besoin de financement hors Bérulle	-17,704	-8,786	-11,228	-5,672	-43,390	-16,900

A mi-mandat, 22 M€ d'investissement ont été engagés en 2021 et 2022, 11,8 M€ sont prévus cette année et 30 M€ sur les 2 prochaines années. La PPI 2021-2025 actuelle reprend les priorités annoncées en début de mandat :

- 11,708 M€ de dépenses d'entretien et de renouvellement du patrimoine mobilier et immobilier, soit 2,342 M€/an en moyenne, avec un effort important sur l'éclairage public et

Accusé de réception en préfecture
094-219400678-20231214-DEL-2023-104-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Nous avons donc 2 mois pour consolider un projet de budget qui sera présenté au Conseil Municipal de février prochain.

1.1) En fonctionnement, la Ville de Saint-Mandé doit dégager une capacité d'autofinancement plus élevée qu'en 2023 pour financer ses investissements.

En 2024, les recettes de la section de fonctionnement s'établiraient à 48,515 M€ environ.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP + BS 2023	BP 2024 budget cible
013	atténuations des charges	112 200	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
70	Ressources d'exploitation	5 967 726	5 837 540	6 249 780	7 384 330	7 771 710	8 022 950
73	Ressources fiscales	31 199 545	31 099 935	33 009 150	35 470 035	35 517 385	36 455 750
74	Ressources institutionnelles (dotations et participations)	3 516 667	3 629 780	3 199 045	3 319 625	3 374 955	3 302 890
75	Autres produits de gestion courante	395 876	371 275	375 105	418 245	418 245	420 195
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		41 192 014	41 088 530	42 983 080	46 742 235	47 232 295	48 351 785
76	Produits financiers	120 919	120 920	120 920	118 215	118 215	118 215
77	Produits exceptionnels	45 375	45 500	46 000	46 000	202 000	45 000
78	Reprise sur provisions	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		41 358 309	41 254 950	43 150 000	46 906 450	47 552 510	48 515 000
écart bp n-1		620 867	-103 359	1 895 050	3 756 450		1 608 550
évol. bp n-1		1,5%	-0,2%	4,6%	8,7%		3,4%

Selon les hypothèses retenues à ce stade de l'année, les recettes pourraient, en effet, augmenter l'année prochaine de 3,4% par rapport au BP 2023 correspondant à 1,600 M€ de ressources supplémentaires, grâce notamment à :

- Une revalorisation forfaitaire des bases d'imposition de +4% rapportant +1,3 M€ de recettes supplémentaires, sans hausse des taux,
- Des produits des services globalement en augmentation avec un taux directeur des tarifs municipaux qui pourrait s'élever à +3,2% l'année prochaine en application de l'évolution de l'indice INSEE sur les services : +0,110 M€,
- L'application en année pleine de la nouvelle politique tarifaire du stationnement sur voirie décidée en 2023 : +0,350 M€. Elle tient compte des travaux importants qui seront engagés en 2024 qui viendront minorer les recettes de stationnement.

En revanche, la collectivité doit intégrer :

- Une baisse plus forte de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat, compte tenu des 1ères orientations présentées par le Gouvernement : - 0,050 M€,
- Une diminution attendue des droits de mutation : entre - 0,300 M€ et -0,350 M€.

Sur ces recettes, il est proposé d'affecter au minimum 4 M€ à l'épargne brute que la collectivité souhaite se dégager de la section de fonctionnement représentant une augmentation de ses fonds propres de plus de 0,660 M€ par rapport à 2023. Il répond à un objectif prudentiel de bonne gestion (représentant un taux d'épargne brute autour de 8%) préservant l'avenir de Saint-Mandé sur le plan financier. Il reprend les scénarios prospectifs retenus en début de mandature qui prévoient que la collectivité augmente ses fonds propres en 2024 et 2025 pour financer ses investissements en limitant le recours à de la dette.

Les dépenses de fonctionnement devraient s'élever, par conséquent, à 44,515 M€ dans le projet de budget 2024 (recettes de fonctionnement 48,515 M€ – épargne brute 4,000 M€).

Sur ces 44,515 M€ de budget, **9,550 M€ pourraient être affectés à des dépenses de fonctionnement obligatoires** jugées incompressibles, liées principalement aux postes suivants :

- Les prélèvements sur recettes fiscales pour 5,800 M€ comprenant, selon les hypothèses retenues par prudence, notamment des pénalités SRU en application du nouveau contrat de

mixité sociale 2023-2025 qui sera signé en fin d'année,

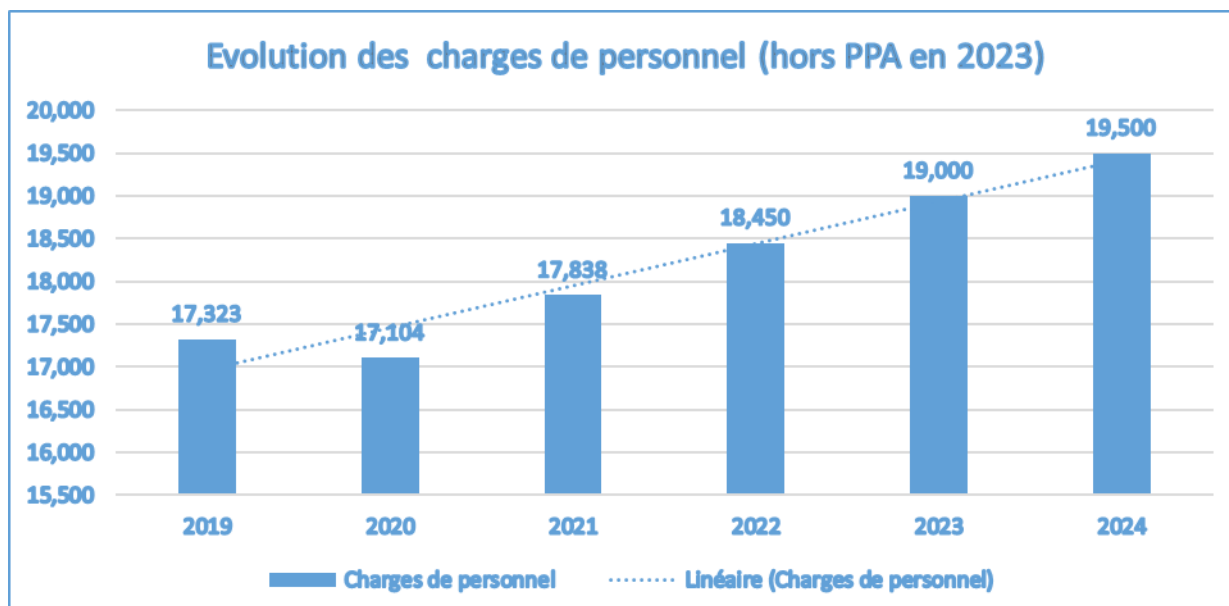
- Les charges des intérêts de la dette 0,550 M€,
- Le fonds de compensation des charges transférées versé à l'EPT 0,385 M€,
- Les contributions obligatoires (écoles) 0,370 M€,
- Le financement du SDIS 0,570 M€,
- Les provisions pour risques et charges 0,150 M€.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP + BS 2023	BP 2024 budget cible
014	Atténuations de produits	4 654 431	5 544 820	5 414 850	5 164 850	4 860 080	5 804 850
	FPIC	900 000	900 000	910 000	900 000	806 710	850 000
	Reversements sur FNGIR	3 754 816	3 754 820	3 754 850	3 754 850	3 754 850	3 754 850
	Prélèvement art.55 loi SRU	155 000	890 000	250 000	10 000	0	850 000
	Prélèvement fiscalité amendes de police	0	0	500 000	500 000	298 520	350 000
65	Autres charges de gestion courante	1 375 285	1 459 915	1 595 170	1 595 905	1 641 335	1 664 875
	Indemnités élus + frais assimilés	256 020	277 600	283 300	278 515	288 265	288 515
	Contributions obligatoires écoles	365 880	360 115	362 770	334 015	369 695	369 695
	Contribution fonds de compensation charges territoriales EPT	200 000	300 000	350 000	375 000	375 000	384 375
	Service d'incendie	470 000	470 000	543 000	556 575	556 575	570 490
	Autres charges de gestion	83 385	52 200	56 100	51 800	51 800	51 800
66	Charges d'intérêts dette	611 250	575 000	450 000	505 000	505 000	485 060
66	ICNE	-24 500	-100 000	-11 765	51 105	51 105	50 000
66	Autres charges financières	0	0	0	5 000	5 000	5 000
67	Charges exceptionnelles	1 303 507	1 232 250	1 207 250	1 243 800	1 363 800	1 390 215
	Reversement recettes d'exploitation stationnement	1 157 761	1 090 000	1 090 000	1 145 000	1 265 000	1 274 270
	Titres annulés	80 414	77 500	52 500	27 500	27 500	50 000
	Autres charges exceptionnelles	65 332	64 750	64 750	71 300	71 300	65 945
68	Dotations aux provisions	0	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
022	Dépenses imprévues	0	100 000	100 000	100 000	0	100 000
TOTAL DES DEPENSES OBLIGATOIRES		7 919 973	8 861 985	8 805 505	8 715 660	8 476 320	9 550 000
	écart bp n-1	255 591	942 013	-56 480	-89 845		834 341
	évol. bp n-1	3,3%	11,9%	-0,6%	-1,0%		9,6%

Les dépenses obligatoires pourraient donc augmenter jusqu'à 0,850 M€ environ par rapport au BP 2023 obérant fortement les marges de manœuvres de la collectivité sur les dépenses des services comprenant les charges à caractère général (chapitre 011), les dépenses de personnel (chapitre 012) et les subventions versées aux associations et aux organismes divers (chapitre 65).

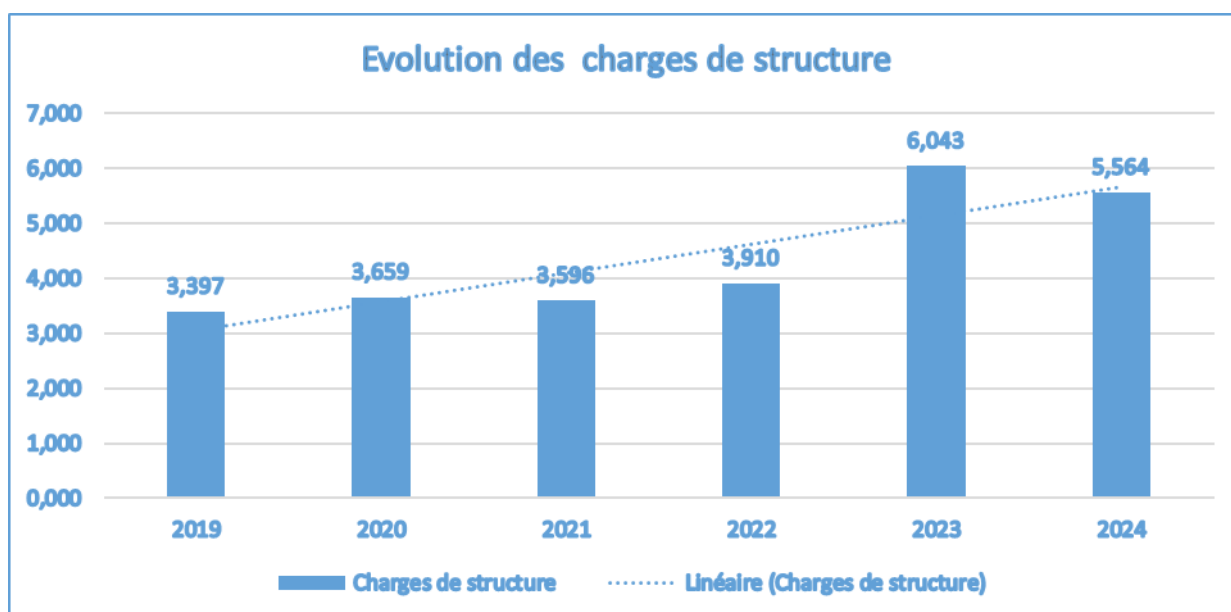
En conséquence, **les dépenses des services ne devront pas dépasser 35,000 M€ en 2024 si la collectivité veut maintenir une épargne brute de 4,000 M€ :**

- Les montants des crédits ouverts en 2023 au titre des **subventions versées aux associations** et aux organismes divers (chapitre 65) seront globalement reconduits en 2024 (1,700 M€),
- **Les dépenses de personnel et frais assimilés** (chapitre 012) seront fixées à 19,500 M€ dans notre cadrage prévisionnel soit +0,500 M€ par rapport au réalisé estimé en 2023 à 19,000 M€ (hors versement de la prime du pouvoir d'achats - PPA). Elles devront notamment absorber l'application en année pleine de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires intervenue en juillet dernier



- **Les charges à caractère général** (chapitre 011) avec :

Sous l'effet d'une baisse du prix du gaz, estimée à -30% mais, à l'inverse, d'une hausse importante des contrats d'assurance, **les charges de structure** pourraient s'établir autour de 5,600 M€ en 2024. Elles resteraient encore élevées en 2024 par rapport à 2022 par exemple (+1,500 M€),



Les charges d'activités des services le projet de budget 2024 pourrait s'élever à 8,200 M€.

Evolution des dépenses des services (011+012+65)	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP + BS 2023	BP 2024 budget cible
Recettes - budget de fonctionnement	41 358 309	41 254 950	43 150 000	46 906 450	47 552 510	48 515 000
écart bp n-1		-103 359	1 895 050	3 756 450		1 608 550
évol. bp n-1		-0,2%	4,6%	8,7%		3,4%
Objectif d'épargne brute	3 438 932	1 780 000	2 863 675	3 335 560	3 508 640	4 000 000
Taux d'épargne brute	8,3%	4,3%	6,6%	7,1%		8,2%
Dépenses obligatoires	7 919 973	8 861 985	8 805 505	8 715 660	8 476 320	9 550 000
écart bp n-1		942 013	-56 480	-89 845		834 340
évol. bp n-1		11,9%	-0,6%	-1,0%		9,6%
Dépenses des services dont :	29 999 404	30 612 965	31 480 820	34 855 230	35 567 550	34 965 000
subventions org. publics, associations et org. Privés (65)	1 562 184	1 570 860	1 584 787	1 624 490	1 690 185	1 690 185
dépenses de personnel (012)	17 900 000	17 900 000	18 100 000	19 351 725	19 351 725	19 500 000
Charges à caractère général (011)	10 537 220	11 142 105	11 796 033	13 879 015	14 525 640	13 774 815
Charges de structure	3 943 445	3 916 640	3 909 520	5 789 173	6 042 598	5 563 515
écart bp n-1		-26 805	-7 120	1 879 653		-225 658
évol. bp n-1		-0,7%	-0,2%	48,1%		-3,9%
Charges d'activités	10 537 220	7 225 465	7 886 513	8 089 842	8 483 042	8 211 300
écart bp n-1		-3 311 755	661 048	203 329		121 458
évol. bp n-1		-31,4%	9,1%	2,6%		1,5%
Equilibre budgétaire	0	0	0	0	0	0

Il nous appartiendra donc de procéder à une évaluation précise des coûts des actions proposées et à une estimation optimisée des recettes de fonctionnement afin de tenir l'objectif de 4,000 M€ d'autofinancement brut, et ce, tout en maintenant une qualité de service public directement rendu à la population de Saint-Mandé.

La Ville inscrira, par ailleurs, dans son budget 2024, le produit de la cession du Centre Cochereau (4,051 M€) et le produit de la taxe d'aménagement (estimé à 0,150 M€).

En complément, la Ville pourrait emprunter 3,500 M€ en 2024 conformément à sa politique de financement des investissements décidée en début de mandature, et ce, sans s'endetter à la fin du présent mandat.

Dans le cas contraire, la PPI devra être actualisée pour tenir compte des équilibres financiers.

1.2) En investissement, le budget 2024 sera consolidé, comme chaque année, dans le cadre de la PPI 2021-2025

Conformément à l'état de sa dette, Saint-Mandé devra rembourser 2,170 M€ de capital en 2024.

Par ailleurs, 23,552 M€ sont inscrits actuellement dans la PPI de la mandature sur la période 2024-2025. 15,407 M€ sont prévus en 2024 :

- 2,388 M€ au titre des dépenses récurrentes liées à l'entretien et au renouvellement du patrimoine existant,
- 0,801 M€ liés au programme de rénovation thermique des bâtiments communaux,
- 1,022 M€ de surcharges foncières afin de poursuivre notre soutien au programme de logements sur la Ville,
- 11,196 M€ de mesures nouvelles avec notamment la poursuite du programme de requalification urbaine en Cœur de Ville et la rénovation de la Médiathèque.

Il conviendra d'ajuster la PPI, dans son ensemble, et l'exercice 2024, en particulier, en tenant compte, côté dépenses, des éventuels surcoûts à venir des opérations non prévues aujourd'hui dans la PPI, et, côté recettes, des subventions possibles relevant des différents dispositifs extérieurs. A ce titre, la Ville bénéficiera d'un soutien exceptionnel de 0,500 M€ de la Métropole du Grand Paris pour son projet en Cœur de Ville.

Les arbitrages définitifs devront tenir compte de la capacité de financement annuelle et la capacité à faire de la collectivité durant les 2 prochaines années tout en retenant les priorités décidées par les élus.

Accuse de réception en préfecture
094-219400678-20231214-DEL-2023-104-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

2.2) L'état prévisionnel des effectifs et des dépenses de personnel

2.2.1) Structure des effectifs

a. *Evolution des effectifs rémunérés*

b. *Pyramide des âges*

2.2.2) Eléments de la rémunération

2.2.3) Durée du travail effectif

2.2.4) Evolutions prévisionnelles qui impactent les dépenses de personnel pour 2023

2.3) **L'état de la dette de la collectivité**

Saint-Mandé confirme ici la ligne directrice définie lors des 1ères orientations budgétaires présentées à l'ensemble des élus au Conseil Municipal du 16 décembre 2020 avec un objectif de stock de dette ne dépassant pas 20 M€ à la fin du mandat limitant ainsi ses coûts en fonctionnement (intérêts de la dette) et en investissement (remboursement capital de la dette).

Elle a pu s'appuyer, à la fois, en termes financiers, sur les bons résultats et le niveau de fonds de roulement dégagés fin 2019 (9,7 M€) et, en termes de méthode, sur la prospective financière et la programmation pluriannuelle d'investissement 2021-2025 réalisées en début de mandat afin de définir très vite ses besoins de financement.

C'est ainsi que, dès le début de la mandature, Saint-Mandé a pu contractualiser 3 emprunts en 2020 et 2021 pour un total de 9,8 M€ selon des conditions de marché très favorables :

- 2,8 M€ sur 15 ans au taux fixe de 0,79% (Crédit Agricole) mobilisés comme prévu en 2022 ;
- 2 M€ sur 20 ans au taux fixe de 0,73% (Banque Postale) et 5 M€ sur 20 ans au taux fixe de 0,64% (Crédit Agricole) mobilisés en 2023.

Avec ces 3 nouveaux emprunts qui ont été mobilisés selon les échéances prévues au contrat :

- **Le stock de dette atteindra 16,602 M€ fin 2026 contre 20,078 M€ fin 2019 ;**
- **Elle sera complètement sécurisée (100% classée A1) et davantage équilibrée et diversifiée en 2025.**

Dans ces conditions, **Saint-Mandé dispose encore d'une marge de manœuvre de 3,5 M€ pour contractualiser un emprunt supplémentaire d'ici la fin du mandat** en fonction notamment de l'actualisation des coûts de la PPI qui pourrait être rendu nécessaire notamment avec la hausse de l'inflation que l'on connaît actuellement et qui restera élevé en 2024 et 2025.

2.3.1) Les charges financières (intérêts de la dette)

Compte tenu de la politique de la dette menée par Saint-Mandé, les charges financières diminueront sur la période 2022-2026 permettant à la collectivité de dégager 0,302 M€ d'économies sur le budget de fonctionnement sur la durée de la mandature.

Evolution des charges financières	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Evol / 2019
charges financières (1)	0,663	0,611	0,562	0,440	0,505	0,485	0,416	0,358	-0,305
fonds de soutien (2)	0,121	0,121	0,121	0,121	0,118	0,118	0,118	0,118	-0,003
Total charges financières retraité du fonds de soutien (1-2)	0,542	0,490	0,441	0,319	0,387	0,367	0,298	0,240	-0,302

Accuse de réception en préfecture
094219400678-20231214-DEL-2023-104-DE
Date de transmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

2.3.2) Le stock de dette (capital)

Dans ces conditions, **Saint-Mandé verra sa dette s'élever à 16,602 M€ au 31 décembre 2026. Elle sera donc en dessous du stock de dette constaté fin 2019 qui était de 20,078 M€.** La collectivité pourra mobiliser 3,5 M€ d'ici la fin du mandat sans se désendetter.

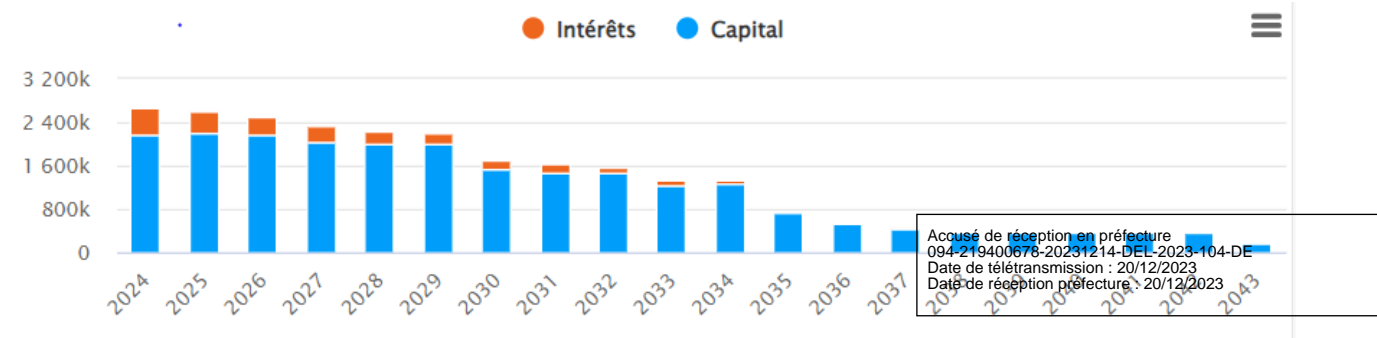
Evolution stock de dette	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total sur la période 2020-2026
remboursement capital dette	1,613	1,622	1,522	1,651	1,956	2,170	2,201	2,153	13,275
Emprunts nouveaux	1,400			2,8	7				9,800
stock dette au 31/12	20,078	18,456	16,933	18,082	23,126	20,956	18,755	16,602	-3,475

2.3.3) Le profil d'extinction de la dette

Au 1^{er} janvier 2024, le profil de l'extinction de la dette de la collectivité s'établira de la manière suivante :

Année	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2024	23 126 209,22 €	2 170 070,97 €	484 821,87 €	2 654 892,84 €	20 956 138,25 €
2025	20 956 138,25 €	2 200 499,25 €	415 567,68 €	2 616 066,93 €	18 755 639,00 €
2026	18 755 639,00 €	2 153 278,50 €	358 010,53 €	2 511 289,03 €	16 602 360,50 €
2027	16 602 360,50 €	2 028 735,13 €	305 572,08 €	2 334 307,21 €	14 573 625,37 €
2028	14 573 625,37 €	1 989 691,23 €	258 624,38 €	2 248 315,61 €	12 583 934,14 €
2029	12 583 934,14 €	1 988 805,83 €	214 110,20 €	2 202 916,03 €	10 595 128,31 €
2030	10 595 128,31 €	1 535 992,37 €	173 304,05 €	1 709 296,42 €	9 059 135,94 €
2031	9 059 135,94 €	1 477 685,81 €	143 560,80 €	1 621 246,61 €	7 581 450,13 €
2032	7 581 450,13 €	1 456 496,00 €	113 499,52 €	1 569 995,52 €	6 124 954,13 €
2033	6 124 954,13 €	1 238 080,12 €	83 510,67 €	1 321 590,79 €	4 886 874,01 €
2034	4 886 874,01 €	1 265 455,19 €	56 934,01 €	1 322 389,20 €	3 621 418,82 €
2035	3 621 418,82 €	732 242,00 €	29 290,96 €	761 532,96 €	2 889 176,82 €
2036	2 889 176,82 €	537 932,52 €	17 963,15 €	555 895,67 €	2 351 244,30 €
2037	2 351 244,30 €	444 598,98 €	14 266,42 €	458 865,40 €	1 906 645,32 €
2038	1 906 645,32 €	351 265,84 €	11 675,67 €	362 941,51 €	1 555 379,48 €
2039	1 555 379,48 €	351 265,84 €	9 361,43 €	360 627,27 €	1 204 113,64 €
2040	1 204 113,64 €	351 265,84 €	7 047,18 €	358 313,02 €	852 847,80 €
2041	852 847,80 €	351 265,84 €	4 732,95 €	355 998,79 €	501 581,96 €
2042	501 581,96 €	351 265,84 €	2 418,70 €	353 684,54 €	150 316,12 €
2043	150 316,12 €	150 316,12 €	341,52 €	150 657,64 €	0,00 €

La dette actuelle s'éteindra en 2043.



2.3.4) La structure de la dette

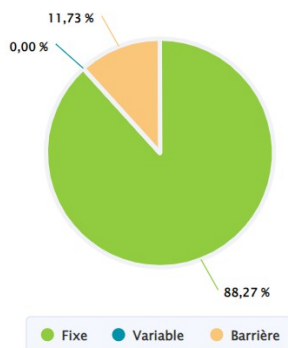
- Dette par type de risque : **une dette sécurisée à 100%**

Au 31 décembre 2026, l'encours de dette sera composé de la manière suivante :

- 90,95 % à taux fixe contre 88,27% au 31 décembre 2019
- 9,05 % à taux variable qui ne présentera pas de risques particuliers contre 11,73% au 31 décembre 2019

Situation au 31/12/2019

Dette par type de risque



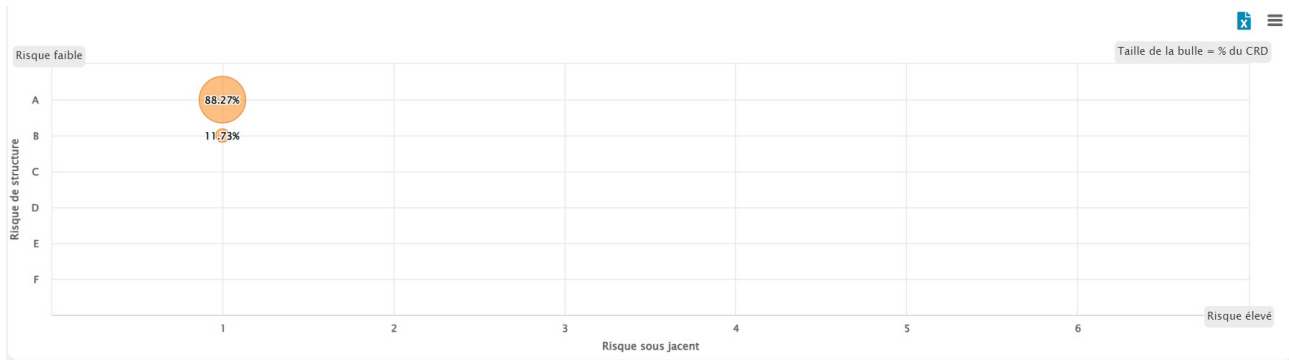
Situation au 31/12/2026

Dette par type de risque

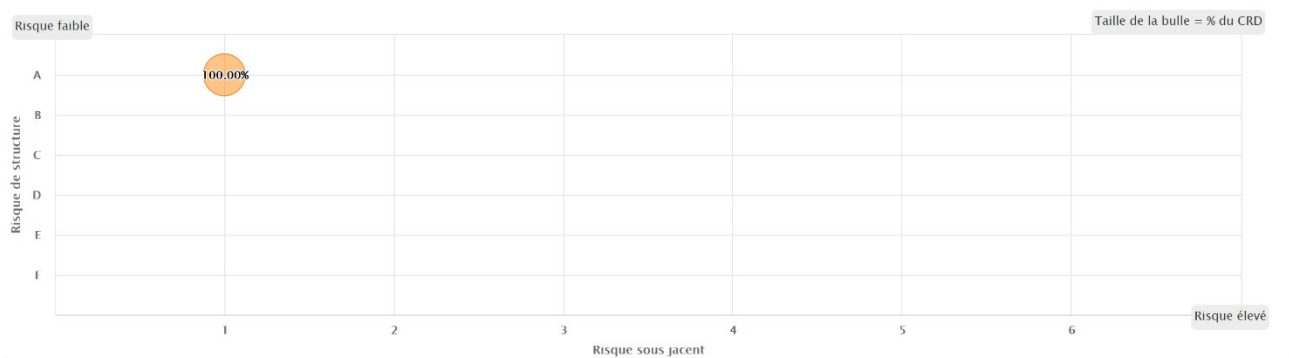


Selon la charte Gissler de bonne conduite, 100% de la dette de la collectivité sera classée A1

Situation au 31/12/2019



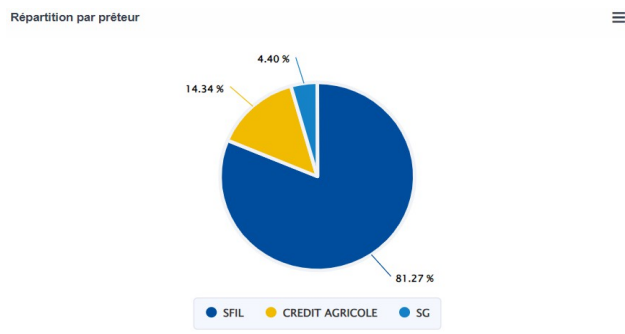
Situation au 31/12/2026



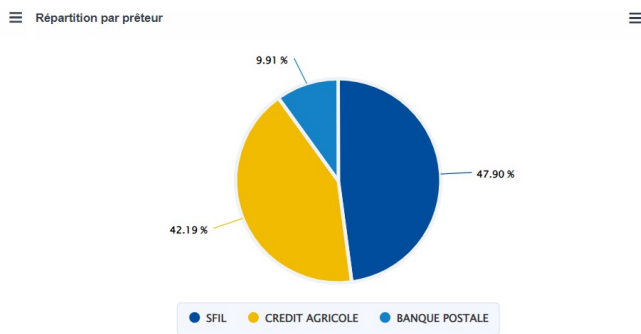
- Dettes par type de prêteurs : une dette davantage équilibrée et diversifiée

Au 31 décembre 2026, la dette sera davantage équilibrée et diversifiée avec l'intégration des emprunts du Crédit Agricole (7,8 M€) et de la Banque postale (2 M€) mis en place en 2022 et 2023 :

Situation au 31/12/2019



Situation au 31/12/2026



Enfin, au 31 décembre 2026, le stock de dette atteindra 16,602 M€ avec un taux moyen d'1,90% et une durée résiduelle de 10 ans contre 20,078 M€ avec un taux moyen de 3,03% et une durée résiduelle de 11 ans et 10 mois au 31 décembre 2019.

Accusé de réception en préfecture
 190678204-2023-04-04
 Date de télétransmission : 20/12/2023
 Date de réception préfecture : 20/12/2023

Saint-Mandé maintiendra un service public de qualité en direction des habitants et un programme d'investissement ambitieux tout en préservant l'avenir sur le plan financier.

Accusé de réception en préfecture
094-219400678-20231214-DEL-2023-104-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023